

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS
SAISON ESTIVALE 2022

MARCHÉ
PUBLIC *de*
GRANBY
et région

1. Mesures sanitaires

En date du mois de mars, toutes les mesures sanitaires vont être abolies à la mi-avril.

En effet, pour notre saison estivale :

- Le port du masque n'est plus obligatoire
 - Aucune distance entre les kiosques
 - Dégustations possibles pour les entreprises souhaitant en offrir
- Vous serez contactée par courriel s'il y a des changements.

2. Stationnement des exposants

Afin de maximiser le nombre d'espaces de stationnement à la clientèle et pour le service au volant des cueillettes du marché en ligne, les exposants et leurs employés doivent stationner leurs véhicules aux endroits suivants. Seuls les exposants devant se réapprovisionner régulièrement peuvent, **avec l'autorisation du Marché**, stationner leur camion et/ou remorque à des endroits déterminés autour du site.

- (Été-Hiver) Au Cégep de Granby via la rue St-Jacques ou la rue St-Antoine, ou encore dans le stationnement municipal via les rues Court ou Centre.

3. Montage kiosque et arrivée sur le site

Avec notre nouvelle structure, la place de déchargement des voitures est limitée. Afin de permettre à tous de décharger leur matériel dans l'ordre et le calme, un horaire de montage de kiosque vous sera envoyé quelques jours avant le premier marché. **Pour les premiers marchés, il se peut que cet horaire soit modifié afin de s'ajuster à la réalité du terrain.**

L'arrivée des exposants se fait graduellement entre 6h45 et 8h30. Un plan d'exposant vous sera envoyé **par courriel** la veille de **chaque marché**. Il sera aussi affiché au kiosque d'accueil le matin même.

Une fois votre voiture déchargée, vous êtes priées d'aller stationner votre voiture au Cégep de Granby avant de monter votre kiosque, afin de laisser la place aux autres producteurs.

À 9h, tous les kiosques doivent être prêts.

N.B : durant la saison, il se peut qu'il y ait des espaces de libres, surtout en fin de saison. Dans ce cas-ci, votre place habituelle de kiosque pourrait changer selon les présences afin de ne pas laisser d'espace vide et ce, sans préavis de notre part.

4. Installation du site

Les exposants ayant terminé de s'installer sont priés de donner un coup de main pour disposer les poubelles, bacs de récupération, tables, bancs, panneaux, barrières et drapeaux aux bons endroits.

5. Prêt et location de matériels par le marché

Le Marché met *quelques items, en nombre très limité*, à la disposition de ses exposants. Ceux-ci doivent être rendus dans le même état. Les exposants sont responsables de les ranger dans la remise prévue à cet effet :

- Table (5 \$)

Nous n'avons pas de chariot ou autre matériel pour décharger vos produits, ni de rallonge électrique.

6. Partage du kiosque avec une autre entreprise

Il n'est pas autorisé de partager son kiosque avec une autre entreprise.

7. Fiche d'inscription et obligations

L'exposant est tenu de se présenter toutes les dates que le marché lui a confirmé. **Aucun remboursement pour les absences.** Des ajouts de dates peuvent se faire durant la saison.

L'exposant est tenu de respecter la liste de produits soumise et acceptée lors de son inscription. **Toute demande d'ajout ou de modification devra être formulée par écrit et remise à un membre du conseil d'administration ou à la coordonnatrice.**

8. Sélection des exposants

La sélection des exposants se fait selon différents critères, afin de favoriser en tout temps le client fidèle, tout en s'assurant d'une diversité de produits et d'une dynamique positive sur le site. Voici les critères qui sont pris en considération :

- Inscription faite durant la période d'inscription établie ;
- Nombre de présence souhaitée ;
- Quantité d'exposant offrant déjà le même genre de produits sur le site ;
- Ancienneté de l'exposant ;
- Provenance de l'exposant (priorité aux entreprises de la Haute-Yamaska, ensuite aux régions limitrophes) ;
- Qualité des produits et du processus de production (visite de l'entreprise) ;
- Dynamisme, qualité du service à la clientèle et personnalité de l'entrepreneur ;
- Respect de dates demandées lors de l'inscription ;
- Attitudes générales envers les autres exposants, le conseil d'administration, employés/bénévoles et les clients.

9. Espace de kiosque

Les dimensions des kiosques sont de 7.5' de profondeur et 10' de largeur (ou 20', selon votre inscription). Le retrait des mesures sanitaires nous autorise à enlever les espaces entre les kiosques.

10. Modalité de paiement

ATTENTION, LISEZ ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT, VOUS POURRIEZ ÉCONOMISER JUSQU'À 20%

Lors de la confirmation de votre participation à la saison estivale 2022, vous devrez signer un contrat. Ce contrat nous assure de 2 choses, soit :

- 1) Vous avez bien reçu votre confirmation de participation et pris connaissance des dates acceptées par le Marché, ainsi que les autres conditions et règlements ;
- 2) Vous choisissez l'option de paiement qui vous convient, soit :
 - Paiement de votre facture d'été au complet en début de saison

OU

- Paiement de la saison estivale 1 fois par mois

Selon la modalité de paiement que vous choisirez, vous recevrez une facture **par courriel**. Cette facture représentera les présences et le nombre de kiosque que vous avez utilisés **sans l'escompte de volume** lié au nombre de vos présences pour l'année.

Le seul mode de paiement accepté est par « **paiement fournisseur personnalisé** ». Aucun paiement nécessitant un mot de passe ou une acceptation de notre part (virement interac) ne sera accepté. Vous trouverez le spécimen de chèque du marché en annexe A, à la fin de ce document ainsi que la grille tarifaire en annexe B.

Voir procéder Desjardins ici : <https://www.desjardins.com/entreprises/comptes-tresorerie/modes-acces-comptes/accesd-affaires/paiement-fournisseurs-personnalisés/>

Si vous respectez les règles suivantes, **vous pourriez économiser jusqu'à 20%** sur les frais de votre kiosque (ce pourcentage varie selon le nombre de présence que vous aurez accumulé durant la saison estivale 2022) :

- payer vos factures à temps (20 jours suivant la date de facturation)
- payer par paiement fournisseur personnalisé seulement
- inclure le numéro de facture dans votre paiement (chaque institution offre cette option)

Pour toutes questions concernant les virements bancaires, veuillez contacter l'équipe transactionnelle de votre institution financière.

Les pénalités :

À chaque fois où vous ne respecterez pas ces 3 conditions, vous perdrez le quart (25%) de la remise auquel vous pouvez avoir droit.

Le marché est géré de façon bénévole. Le temps utilisé à collecter les paiements par ces bénévoles, est du temps qui pourrait être investi à améliorer la vie et l'expérience du marché. Respectez ces règles simples, et vous pourrez bénéficier de l'escompte de volume, qui vous sera versé durant le mois de décembre 2022.

11. Pénalités :

Des frais de pénalités vont s'ajouter au niveau des retards et si l'utilisation des stationnements identifiés n'est pas suffisante :

- 10 \$ de frais stationnement
- 20 \$ pour les retards

De plus, des frais de pénalités vont s'ajouter si vous commencer à ranger votre kiosque avant la cloche de 14 h, et ce, sans préavis de notre part :

- 1^{ère} offense : 30.00 \$
- 2^{ème} offense : 50.00 \$
- 3^{ème} offense : perte du rabais de d'escompte de volume à la fin de l'année

12. Dégustation

Les dégustations sont autorisées.

13. Permis et assurance

Vous devez avoir tous les permis et papiers d'assurances nécessaires pour faire la vente de vos produits à votre kiosque et ce, en tout temps lors de la saison.

Annexe A – Spécimen de chèque du Marché public de Granby et région


Cher membre,

Suite à votre demande de spécimen de chèque, voici l'information nécessaire pour l'adhésion à un service de dépôt et/ou retrait direct.

LE MARCHÉ PUBLIC DE GRANBY ET REGION
C.P. 111
GRANBY, QC
J2G8E2

Date
A A A A M M J J

Payer à _____ \$
l'ordre de _____
/ 100 dollars  Caractéristiques de sécurité intégrées. Détails au verso.

 **Desjardins** **GRANBY-HAUTE-YAMASKA**
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1 450-777-5353

Pour _____ MI

⑆90052⑈15⑆ 084468⑈

Utiliser le courriel suivant : compta@marchepublicgranby.ca

GRANBY--HAUTE-YAMASKA
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1 450-777-5353

Annexe B – Grille tarifaire 2022

Grille tarifaire MPG - Été 2022

Kiosque de 10 '

Présences	Frais de participation	Escompte de volume	Frais après escompte	Total (taxes incluse)
1	75,00 \$	0%	75,00 \$	86,23 \$
2	150,00 \$	0%	150,00 \$	172,46 \$
3	225,00 \$	0%	225,00 \$	258,69 \$
4	300,00 \$	0%	300,00 \$	344,93 \$
5	375,00 \$	5%	356,25 \$	409,60 \$
6	450,00 \$	5%	427,50 \$	491,52 \$
7	525,00 \$	5%	498,75 \$	573,44 \$
8	600,00 \$	5%	570,00 \$	655,36 \$
9	675,00 \$	5%	641,25 \$	737,28 \$
10	750,00 \$	10%	675,00 \$	776,08 \$
11	825,00 \$	10%	742,50 \$	853,69 \$
12	900,00 \$	10%	810,00 \$	931,30 \$
13	975,00 \$	10%	877,50 \$	1 008,91 \$
14	1 050,00 \$	10%	945,00 \$	1 086,51 \$
15	1 125,00 \$	15%	956,25 \$	1 099,45 \$
16	1 200,00 \$	15%	1 020,00 \$	1 172,75 \$
17	1 275,00 \$	15%	1 083,75 \$	1 246,04 \$
18	1 350,00 \$	15%	1 147,50 \$	1 319,34 \$
19	1 425,00 \$	15%	1 211,25 \$	1 392,63 \$
20	1 500,00 \$	20%	1 200,00 \$	1 379,70 \$
21	1 575,00 \$	20%	1 260,00 \$	1 448,69 \$
22	1 650,00 \$	20%	1 320,00 \$	1 517,67 \$
23	1 725,00 \$	20%	1 380,00 \$	1 586,66 \$
24	1 800,00 \$	20%	1 440,00 \$	1 655,64 \$
25	1 875,00 \$	20%	1 500,00 \$	1 724,63 \$
26	1 950,00 \$	20%	1 560,00 \$	1 793,61 \$
27	2 025,00 \$	20%	1 620,00 \$	1 862,60 \$
28	2 100,00 \$	20%	1 680,00 \$	1 931,58 \$
29	2 175,00 \$	20%	1 740,00 \$	2 000,57 \$

Kiosque 20 '

Présences	Frais de participation	Escompte de volume	Frais après escompte	Total (taxes incluse)
1	125,00 \$	0%	125,00 \$	143,72 \$
2	250,00 \$	0%	250,00 \$	287,44 \$
3	375,00 \$	0%	375,00 \$	431,16 \$
4	500,00 \$	0%	500,00 \$	574,88 \$
5	625,00 \$	5%	593,75 \$	682,66 \$
6	750,00 \$	5%	712,50 \$	819,20 \$
7	875,00 \$	5%	831,25 \$	955,73 \$
8	1 000,00 \$	5%	950,00 \$	1 092,26 \$
9	1 125,00 \$	5%	1 068,75 \$	1 228,80 \$
10	1 250,00 \$	10%	1 125,00 \$	1 293,47 \$
11	1 375,00 \$	10%	1 237,50 \$	1 422,82 \$
12	1 500,00 \$	10%	1 350,00 \$	1 552,16 \$
13	1 625,00 \$	10%	1 462,50 \$	1 681,51 \$
14	1 750,00 \$	10%	1 575,00 \$	1 810,86 \$
15	1 875,00 \$	15%	1 593,75 \$	1 832,41 \$
16	2 000,00 \$	15%	1 700,00 \$	1 954,58 \$
17	2 125,00 \$	15%	1 806,25 \$	2 076,74 \$
18	2 250,00 \$	15%	1 912,50 \$	2 198,90 \$
19	2 375,00 \$	15%	2 018,75 \$	2 321,06 \$
20	2 500,00 \$	20%	2 000,00 \$	2 299,50 \$
21	2 625,00 \$	20%	2 100,00 \$	2 414,48 \$
22	2 750,00 \$	20%	2 200,00 \$	2 529,45 \$
23	2 875,00 \$	20%	2 300,00 \$	2 644,43 \$
24	3 000,00 \$	20%	2 400,00 \$	2 759,40 \$
25	3 125,00 \$	20%	2 500,00 \$	2 874,38 \$
26	3 250,00 \$	20%	2 600,00 \$	2 989,35 \$
27	3 375,00 \$	20%	2 700,00 \$	3 104,33 \$
28	3 500,00 \$	20%	2 800,00 \$	3 219,30 \$
29	3 625,00 \$	20%	2 900,00 \$	3 334,28 \$